



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2025

Le 03 juin 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Mmes et M. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Loïc MORTHON, Florian PARRA, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS et Florian DE OLIVEIRA.

Absentes excusées : Mmes Florence PAYS, Astrid ZANUTTO et Muriel DELAGE.

Pouvoir : Mme Astrid ZANUTTO à M. Florian DE OLIVEIRA

Autres personnes présentes : Mme Sophie PRODEL, Secrétaire Générale, 6 personnes dans le public

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Laurence SOULERAS a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2025 :

Le procès-verbal de la réunion du 06 mai 2025 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Questions diverses vues au dernier conseil municipal :

- Aucune question.

I-4°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Personnel	09/05/2025	Arrêté n° 2025/25 portant avancement d'échelon à la durée unique d'un agent à compter du 05 mai 2025.
Association	12/05/2025	Arrêté n°2025/26 portant autorisation d'un débit de boissons temporaire à l'APE le 18 mai 2025 à l'occasion du marché aux fleurs et d'un dépôt-vente.
Festivités	14/05/2025	Signature d'un devis de 1 320,00 € TTC de l'entreprise KOLASINSKI pour l'achat d'un coffret électrique amovible.
Travaux	20/05/2025	Arrêté n°2025/27 portant restriction de la circulation Chemin des Moussouves pour le remplacement d'une conduite par la SEMERAP, à compter du 02 juin 2025.
Association	22/05/2025	Arrêté n°2025/28 portant autorisation d'un débit de boissons temporaire à l'association VLL le 29 mai 2025 à l'occasion de la marche « La Limonoise ».

Associations	22/05/2025	Arrêté n°2025/29 portant autorisation d'un débit de boissons temporaire à la Directrice de l'école de Limons, le 27 juin 2025 à l'occasion de la fête de l'école.
Maison des associations	23/05/2025	Signature d'un devis de l'entreprise GIRARD Frères de 1 774,44 € TTC de plus-value pour la fabrication d'un banc et l'habillage du mur attenant extérieur et 7 336,80 € TTC de moins-value concernant le parement intérieur acoustique.
Festivités	23/05/2025	Signature d'un devis de 1 500,00 € TTC de la société 2B évènements ciel pour le feu d'artifice de la fête du saumon.
Devis	27/05/2025	Signature d'un devis de 395,00 € TTC de l'entreprise Fer ou Refer pour la réalisation d'un support en acier et de la plaque d'inauguration de la Place Damien PARRA.
Devis	28/05/2025	Signature d'un devis de la société SMAT pour la réparation d'une cornière en aluminium sur la remorque réfrigérée pour un montant de 148,56 €.
Devis	02/06/2025	Signature d'un devis de 253,51 € TTC pour l'achat de panneaux de signalisation à la société SIGNAUX GIROD (panneau STOP, panneau Les Bravards, plaque Place Damien Parra)
Travaux	03/06/2025	Arrêté n° 2025/30 portant permission de voirie pour des travaux de terrassement de bouche à clé Rue du Pont effectués par la SEMERAP.

Concernant le feu d'artifice de la fête du Saumon, Monsieur Loïc MORTON demande de se renseigner sur les conditions d'annulation.

I-5°) Communications du Maire :

Tarifs de la piscine de Puy-Guillaume : La Commune de Puy-Guillaume, suite aux nombreuses incivilités qui ont lieu depuis plusieurs années à la piscine municipale, a décidé d'augmenter les tarifs d'entrée pour les personnes extérieures à la Commune, soit 4 € pour les moins de 15 ans et 8 € pour les plus de 15 ans. Monsieur le Maire a fait un courrier au Maire de Puy-Guillaume pour lui faire part de son désaccord sur cette hausse qui sanctionne et pénalise les habitants de Limons qui ne sont pas les auteurs de troubles. Cette décision lui semble injuste même s'il ne remet pas en cause les réels problèmes rencontrés tous les étés.

Mme Laurence SOULERAS demande s'il n'est pas possible d'obtenir un tarif préférentiel pour nos habitants ? M. le Maire lui répond que seuls les habitants de Puy-Guillaume auront droit aux tarifs préférentiels, il n'y aura aucune dérogation. Il indique qu'il s'agit d'une expérimentation pour l'été 2025 dans le but de retrouver un climat serein.

Entretien des haies : Plusieurs administrés ont reçu des courriers leur demandant de bien vouloir entretenir leur haie qui empiète sur la voie publique et les trottoirs notamment. Si rien n'est fait dans un délai raisonnable, les travaux d'entretien seront confiés à une entreprise et facturés aux habitants concernés. Madame Laurence SOULERAS se questionne sur le remboursement des administrés une fois les travaux réalisés.

Dates vacances d'été : Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître les dates d'absences des élus durant l'été en cas d'urgence.

Arrêt de bus au port de Ris : Un rappel est fait concernant le mauvais état de la route juste devant l'abri bus de Port de Ris. Une flaque se forme en cas de pluie et un enfant qui attendait le bus a été mouillé. L'entreprise PARRA voit ce qui peut être fait rapidement.

Réunion de quartier : Une réunion est programmée aux Moussouves le 16 juin à 19h30. Suite aux récents problèmes d'entretien des espaces verts et aux commentaires de certains habitants, cette réunion permettra de discuter avec les administrés et d'évoquer entre autres ce problème dont la mairie a pleinement conscience. Monsieur Loïc MORTON indique que les réseaux sociaux sont problématiques et agaçants qu'ils ne doivent pas servir de lieu pour exprimer des reproches.

Alarme : Suite aux divers actes de vandalisme au stade, notre assureur GROUPAMA est venu proposer sa prestation pour des alarmes.

Plusieurs devis ont été fait pour tous les sites de la Commune et un comparatif avec NEXECUR, prestataire actuel, a pu être fait pour les 2 sites déjà équipés.

Pour la salle des fêtes / Mairie, GROUPAMA propose une prestation qui s'élève à 977.76 € TTC par an contre 1113.77 € pour NEXECUR.

Pour les ateliers municipaux, GROUPAMA propose une prestation qui s'élève à 927.36 € TTC par an contre 1027.36 € pour NEXECUR.

L'installation du dispositif par GROUPAMA est gratuite mais il faut changer la totalité du matériel. Le système pour les badges n'est pas le même qu'avec NEXECUR qui en fournit sans limite maximum, avec GROUPAMA il y a 10 badges maximum par site, chaque badge est rattaché à un abonnement.

Monsieur le Maire propose de ne pas prendre de décisions pour le moment et de faire venir NEXECUR pour revoir les contrats et faire des devis pour les nouveaux sites à équiper.

Il précise que pour le stade GROUPAMA propose un système intéressant.

M. Loïc MORTHON demande s'il serait possible d'installer une caméra extérieure au stade.

M. le Maire lui indique que ce n'est pas possible de filmer les voies publiques sans déclaration.

Borne de recharge : Un RDV téléphonique a eu lieu le 22 mai concernant l'installation de borne électrique de recharge sur la Commune.

Il est possible de ne pas faire appel au Territoire d'Energie 63 pour ce dispositif, seulement il n'y a pas d'aide financière de leur part.

Le cout du dispositif s'élève à 20 000€ avec 2 000€ d'aide de l'Etat.

Pour information à Puy-Guillaume, la borne est peu utilisée, environ 2 fois par semaine.

Il n'y a pas d'abonnement électrique à souscrire, et l'utilisation est gratuite pour la Commune ce qui est intéressant si la Commune possède des véhicules électriques.

Mme Laurence SOULERAS et M. Florian DE OLIVEIRA et Loïc MORTHON suggèrent d'inclure ce dispositif au projet de création d'un commerce.

L'emplacement le plus appropriée serait sur le Parking Jules Barraud.

Le temps de recharge varie entre 30 minutes (prix fort) ou entre 3 et 4h avec un coût moins élevé.

Voisins vigilants : Suite à la proposition de Monsieur Loïc MORTHON un RDV téléphonique a eu lieu le 26 mai 2025.

Ce service est payant.

Il s'agit d'une application à télécharger. Les habitants peuvent signaler les véhicules ou personnes qui rodent sur une carte interactive.

Aucun commentaire ne peut être laissé contrairement aux réseaux sociaux.

Selon les utilisateurs il y a moins de phénomène de rodage lorsque le panneau « voisins vigilants » est installé.

Le Tarif varie selon l'abonnement choisi.

Il est possible de le payer sur le budget investissement si le choix d'un abonnement sur plusieurs années :

- 1 an => 1 500€ TTC tacitement reconductible (avec 5% d'augmentation l'année suivante) en budget de fonctionnement,
- 3 ans => 1 450€ TTC/an en budget de fonctionnement sans hausse de tarif (ou 4 350€ TTC en budget d'investissement),
- 4 ans => 1 250€ TTC/an en budget de fonctionnement sans hausse de tarif (ou 5 000€ TTC en budget d'investissement),
- 5 ans => 1 100€ TTC/an en budget de fonctionnement sans aucune hausse de tarif (ou 5 500€ TTC en budget d'investissement).

Mme Laurence SOULERAS se questionne sur le paiement en investissement car il ne s'agit pas d'un achat matériel.

M. le Maire indique qu'effectivement à la fin des 4 ou 5 années d'abonnement, le dispositif est supprimé.

Il indique que budgétairement le paiement sur la partie investissement est plus simple.

Ce dispositif est en lien avec les services de la Gendarmerie.

M. le Maire propose d'envoyer la plaquette d'information aux élus et une décision sera prise ultérieurement.

Bâtiment salon de coiffure : Monsieur le Maire explique qu'il lui manque encore des informations pour pouvoir présenter le dossier et prendre une décision. En effet le document rendu par l'EPF Auvergne fait remonter 2 diagnostics :

Le diagnostic études béton qui fait ressortir une enveloppe de travaux de 25 000 € HT à prévoir avant fin 2025.

Le diagnostic accès PMR et sécurité incendie fait quant à lui ressortir une enveloppe de travaux de 25 700 € HT. Le diagnostic prend en compte le local du peintre et la grange qui ne sont pas des ERP. Ces travaux ne sont donc pas obligatoires pour le moment.

Concernant les logements il faut installer des garde-corps aux fenêtres.

Mme Laurence SOULERAS demande quel est le classement du bâtiment suite au DPE ?

M. le Maire lui indique que le bâtiment est classé F du fait que le logement au-dessus du salon est classé F, le reste du bâtiment est classé E

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

II-1°) Modification des statuts de la CCPL :

Monsieur le Maire explique que depuis sa création, la Communauté de Communes soutient l'école de musique intercommunale associative afin de proposer aux administrés une éducation musicale. L'association fait face depuis quelques temps à des difficultés de gestion mettant à mal sa pérennité.

Afin de maintenir et renforcer ce service pour nos habitants, il est proposé que la Communauté de Communes crée son propre service d'enseignement musical, en reprenant l'activité de l'association.

Ce changement d'organisation implique un changement de statuts de la communauté de communes.

Ainsi, dans la partie « Autres compétences supplémentaires » et le bloc « Politique culturelle et sportive », il est proposé de supprimer la mention « Soutien financier à l'enseignement musical (chorale, éveil musical, pratique instrumentale) hors établissements scolaires », et de la remplacer par « Création et gestion de l'école de musique intercommunale ».

Monsieur le Maire explique que l'association de Musique a des grosses difficultés financières. Avec environ 70 000 € de dépenses annuelles.

La Communauté de Commune est prête à prendre à sa charge ces dépenses qui correspondent à des frais de salaires des professeurs qui sont au nombre de 12.

Actuellement c'est l'association qui s'occupe des salaires mais le trésorier a du mal à s'en sortir.

De plus avec 12 salariés l'association s'apparente à une SAS ou SARL.

Cette association n'intervient pas à Limons.

Mme Laurence SOULERAS demande comment fonctionne l'école de musique de Puy-Guillaume ?

M. le Maire lui répond qu'elle est communale et que les salaires sont versés par la Commune.

Mme Laurence SOULERAS indique que la CCPL peut se renseigner auprès de Puy-Guillaume.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la modification des statuts.

II-2°) Dénomination de la Place de l'Eglise Place Damien PARRA :

Comme il en a été discutée auparavant, Monsieur le Maire propose de renommer la Place de l'Eglise : Place Damien PARRA.

Monsieur le Maire explique que certains riverains s'inquiètent des démarches à effectuer pour le changement d'adresse.

Sur le site de France Connect il est possible de faire les démarches en ligne.

Les agents pourront bien évidemment aider les habitants.

L'inauguration aura lieu le 12 juillet 2025, une plaque sera installée sur cette place pour l'occasion.

Une centaine de personnes a été conviée, la population sera invitée dans les prochaines semaines.

L'agent de restauration et les élus prépareront des amuses bouche. D'autres seront achetés à Pat à Pain.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de renommer cette Place Damien PARRA.

II-3°) Résiliation du site internet :

Monsieur le Maire propose de résilier l'abonnement du site internet.

Le service Limagne numérique proposé par la CCPL peut en créer un nouveau. L'hébergement est gratuit et compris dans le service ce qui permettra d'économiser 561,60 € TTC annuelle.

Net 15 qui était gestionnaire du site ne veut pas nous laisser la main dessus, le site sera donc supprimé, ce qui est aberrant car sa construction a été payée.

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de résilier l'abonnement du site internet.

II-4°) Désignation d'un élu référent pour la lutte contre les violences faites aux femmes :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner un élu référent pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

Des documents explicatifs seront distribués à l'élu référent pour savoir comment gérer ce problème en cas de besoin.

Il propose de nommer une femme pour faciliter les échanges.

Les membres du conseil nomment Madame Laurence SOULERAS élue référente pour la lutte contre les violences faites aux femmes

II-5°) Validation du Document de Consultation des Entreprises pour le projet commerce

Monsieur le Maire indique qu'afin de poursuivre le projet commerce, il est nécessaire de lancer les consultations pour le choix de l'équipe de Maitrise d'Œuvre.

Mme Laurence SOULERAS indique que pour les subventions il faut rester prudent, il n'y a rien de concret pour le moment.

M. le Maire explique qu'un dossier sera déposé par l'AMO avant la fin de l'année auprès de la Région qui peut octroyer 100 000 € d'aide financière.

Une demande sera faite également au Territoire d'Energie pour l'étude d'un réseau de chaleur (bois-granulé) entre l'école et le futur bâtiment.

Mme Laurence SOULERAS explique que ce projet est ouvert à la DETR et la DSIL. M. le Maire précise qu'un taux de 30 % d'aide peut être obtenu avec une bonification bois de 10 % si une partie du projet est réalisée en bois de la région.

Mme Laurence SOULERAS indique que la CCPL financera à hauteur de 25 000 € par un fonds de concours.

Pour le Département la subvention peut attendre 40 %.

Une possibilité d'aide par une fondation privée a aussi été évoquée, Michelin serait intéressé.

Un mécénat par les entreprises et les particuliers peut aussi être lancé. La Commune devrait créer une association et mettre la somme de 15 000 € d'apport. Ensuite un appel aux dons serait lancé et n'importe qui pourrait participer à la hauteur qui lui convient.

M. le Maire et Mme Laurence SOULERAS sont plutôt sceptiques sur ce dispositif.

M. le Maire ne le préconise pas pour le moment mais à voir s'il manque beaucoup de subvention.

M. Loïc MORTHON demande si les AMO sont confiants ?

M. le Maire lui explique qu'ils pensent obtenir un maximum de subvention.

Mme Laurence SOULERAS reste réservée sur le montant des subventions.

Monsieur le Maire propose de lancer les consultations jeudi 04 juin, la limite de réception des offres est fixée au 27 juin 2025, 12h00.

L'architecte retenu devra se conformer au plan existant. Le dossier de consultation est moins vigilant sur le prix proposé (30 %) mais plutôt sur la qualité (70 %).

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent de lancer l'appel d'offre pour le choix du Maître d'Œuvre.

Il faut également choisir un nom pour ce projet.

4 propositions sont faites par Monsieur le Maire qui demande aux élus d'y réfléchir, le choix sera fait en fin de réunion.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission « Finances et affaires générales » :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Laurence SOULERAS fait le point sur la fête du pain qui aura lieu le 07 juin.

A ce jour il y a 154 inscrits.

L'installation commence vendredi matin. Et RDV samedi à 11h pour mettre la table.

Il faut voir avec le boulanger à quelle heure il lance sa 1^{ère} fournée.

Des lots seront demandés pour la tombola aux commerçants travaillant pour la Commune.

Commission « Scolaire et Culturelle » :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Astrid ZANUTTO étant absente Monsieur le Maire fait un point sur l'école.

Une réunion s'est tenue entre le corps enseignants, les Maires et Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale pour faire le point sur les effectifs entre autres.

Pour Limons, les effectifs seront importants pour la classe de PS/MS notamment.

L'avis de l'Inspectrice a été demandé concernant l'accueil de TPS en janvier 2026. La Directrice de l'école de Limons a déjà indiqué aux parents qu'il serait difficile d'accueillir de nouveaux enfants en cours d'année au vu des effectifs importants. Il n'y aura donc pas d'accueil de TPS en 2026.

L'effectif moyen par classe à Limons est de 24.30. Pour Luzillat 23.70. Le Maire de Luzillat n'est pas satisfait de ces chiffres, son école est plus grande il devrait y avoir plus d'enfant. Les règles indiquent que de la GS au CM2 il doit y avoir 24 enfants maximum par classe pour avoir de bonnes conditions d'apprentissage.

Une réunion aura lieu le 10 juin entre les commissions scolaires des 2 communes.

Monsieur le Maire indique enfin que l'Inspectrice a expliqué que les questions concernant les demandes de travaux dans les écoles n'ont pas lieu d'être lors des conseils d'école.

Commission « Affaires économiques et nouveaux habitants » :

Monsieur Loïc MORTHON indique que les invitations pour le pot des nouveaux habitants ont été distribuées, il a lieu le 25 juin à 18h30.

Commission Fêtes, Sports et Associations :

Monsieur Florian DE OLIVEIRA indique qu'une réunion doit avoir lieu le 24 juin pour la répartition des tâches et voir le nombre d'aidants.

Monsieur Loïc MORTHON indique que chaque stand sera équipé d'un talkie-walkie pour pouvoir communiquer plus facilement.

Mme Laurence SOULERAS demande de modifier le système des entrées, l'année précédente il y a eu des problèmes.

M. Loïc MORTHON lui indique que ce point sera évoqué lors de la réunion.

Commission « travaux voirie environnement et agriculture » :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours.

La maison des associations est terminée, il reste quelques retouches à faire, peinture, sol.

Pour l'aménagement de la Place, tout devrait être terminé mi-juin. L'enrobé est prévu le 13 juin.

M. Loïc MORTHON explique que suite à la grosse averse qu'il y a eu avant la réunion de ce jour, il y avait énormément d'eau sur le stapex.

M. Florian PARRA lui indique que c'est normal et qu'il y a une légère pente qui renverra l'eau dans les caniveaux qui ne sont pas encore installés.

M. le Maire indique que les candélabres devront être posés avant l'inauguration du 12 juillet.

Pour Internet, il faudra prendre contact avec Monsieur ROCHA de la CCPL en charge de Limagne Numérique.

Concernant l'Eglise, les entreprises JOUVET et RANDIER doivent intervenir, la première pour la réfection des marches, l'autre pour la pose de garde-corps.

Monsieur le Maire indique qu'il a fait un communiqué concernant la haie d'un particulier qui a brûlé il y a quelques jours. En effet plusieurs personnes ont expliqué que le feu avait été provoqué par les agents municipaux en utilisant le désherbeur thermique. Alors que c'est bien le propriétaire de la haie qui a accidentellement mis le feu, pas les agents.

Monsieur le Maire revient sur le choix du nom pour le projet commerce.

Les élus choisissent « Limons, cœur de vie »

IV -3°) Questions diverses :

- Madame Laurence SOULERAS se questionne sur la fuite du toit de la salle des fêtes survenue lors d'un orage.

Monsieur le Maire lui explique qu'il faut prévoir un démoussage de la toiture.

Monsieur Loïc MORTHON indique également qu'il faut prévoir des travaux de réfection des menuiseries (lasures ...). Une nacelle sera peut-être nécessaire.

- Monsieur Florian DE OLIVEIRA demande si pour la fête des écoles il est possible de réserver un repas comme l'année dernière ?
La question sera posée à la Directrice nous n'avons pas l'information pour le moment.
- Monsieur Sébastien MONTALBAN demande si la Commune a reçu des informations concernant un nouveau projet de parc photovoltaïque au Beaudinet ?
Une réunion de commission avec la Chambre d'Agriculture aurait eu lieu mais la Commune n'en a pas été informée, ni les agriculteurs.
Monsieur le Maire indique que concernant le projet de la Rippe, le propriétaire est venu en mairie et qu'il lui a indiqué que la Commune ne changera pas d'avis.
Monsieur Sébastien MONTALBAN explique que ce nouveau projet au Beaudinet porterait sur 40 à 50 hectares.

La séance est levée à 21h50.



Laurence SOULERAS
Secrétaire de séance



Matéo MOREL
Maire de Limons